



REGLEMENT

« LE PIED A L'ETRIER » 2020

1) Présentation :

Le Syndicat Mixte du Haras national de Lamballe organise le 14 juin 2020 un concours de spectacles équestres. Ce concours « Le Pied à L'Etrier » est ouvert aux personnes amateurs, majeures ou mineures, présentant un numéro équestre et sélectionnées par le Syndicat Mixte du Haras National de Lamballe, après consultation de leurs dossiers de candidature. Le dossier de candidature ayant été envoyé par le candidat au plus tard pour le 30 avril 2020. Pour la pré-sélection des finalistes, les décisions de l'organisateur sont souveraines, discrétionnaires et ne sont pas susceptibles d'appel. Les résultats des présélections seront communiqués aux participants au plus tard le 20 mai, par email, à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription du participant.

Nature du spectacle équestre :

Est qualifié de spectacle équestre tout numéro artistique dans lequel intervient au moins un équidé. Il peut s'agir d'un solo, d'un pas de deux, d'un carrousel, voltige, longues rênes, liberté, ou mélange de toutes ces formes, ou de tout autre forme de numéro équestre incluant ou pas des artistes à pieds, musiciens, danseurs, cirque, ...

2) La sélection :

Les concurrents sélectionnés se produiront dans le manège sonorisé du Haras de National Lamballe le dimanche 14 juin 2020. La durée de chaque numéro équestre ne devra pas être supérieure à 8 minutes et inférieure à 5 minutes. Les horaires de passage seront transmis par l'organisateur aux candidats au plus tard la veille du concours. Les candidats s'engagent à être prêts à concourir pour l'horaire de passage communiqué.

3) Les conditions d'accueil :

- Les frais d'hébergement des chevaux (boxes pailés) sont pris en charge par l'organisateur. Le foin est fourni par l'organisateur. En revanche, les granulés sont à la charge des candidats présélectionnés. Chaque candidat devra présenter son attestation d'assurance de responsabilité civile incluant une couverture des risques et dommages liés aux chevaux, ainsi que les carnets d'identifications et de vaccinations des chevaux à jour. Les mineurs devront avec le dossier d'inscription, fournir les autorisations parentales, à titre individuel ou au sein d'une équipe.
- Le Pied à L'Etrier prendra en charge le repas du dimanche midi des candidats sélectionnés, à l'exclusion des accompagnateurs.
- Les concurrents, qui en ont le désir, pourront répéter sur le site le samedi 13 juin 2020 de 9h à 18h et le dimanche 27 de 9h à 12h. Ils doivent en faire la demande avant le 30 mai 2020.
- Les participants devront fournir avant le 30 mai 2020 leur bande musicale du numéro, sous forme d'un CD ou clé USB, une conduite précise, la liste du matériel qu'ils souhaitent monter pour leur prestation. Ils devront également fournir un descriptif du numéro équestre, sa durée, le nombre et les noms des chevaux, le nombre d'artistes et leurs noms, ainsi qu'un cv sur leur activité.

- Les concurrents devront respecter les consignes de sécurité des différents espaces, pour la circulation des chevaux et du public. Ils acceptent les risques éventuels qu'implique la présentation d'un spectacle équestre en public. Le port de la bombe aux normes en vigueur est obligatoire pour les mineurs. Les adultes ne portant pas de bombe, le font à leurs risques et périls. « Le Pied à l'Etrier » ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident. Sont interdits lors des spectacles : l'utilisation du feu, de la pyrotechnie et d'engins motorisés. « Le Pied à L'Etrier » peut prononcer l'exclusion d'un participant pour le non-respect de règle de sécurité.
- Les concurrents mineurs devront être accompagnés par leur centre équestre, club hippique ou leurs parents.

Jury, classement et récompense :

Les gagnants seront désignés après la présentation de la totalité des numéros équestres le dimanche 14 juin 2020, par un jury composé de trois personnalités issues du milieu du spectacle, du cheval et de la culture. Le public votera également.

- Le jury aura quatre critères à noter :
 - 1) Le sens artistique, costume, musique: Note sur 10
 - 2) La technique équestre, à pied et/ou montée : Note sur 20
 - 3) La créativité/innovation/relation cheval/cavalier : Note sur 20
 - 4) La mise en scène : Note sur 20
- 5) Le public pourra voter et donnera une note sur 10 en tenant compte de l'ensemble des critères ci-dessus.
- Le classement final des concurrents se fait en fonction des notes obtenues, selon les critères de la grille de notation ci-dessus notée auquel s'ajoute la note du public. Une déduction de 3 points sera faite pour les numéros dépassant une durée de 8mn ou inférieure à 5mn.
- Les dotations seront délivrées de la manière suivante :
 - 400€ le 1^{er}
 - 200€ le 2^{ème}
 - 150€ le 3^{ème}
 - 100€ du 4^{ème} au 10^{ème}

Prise de vue, droit à l'image, droit de citation :

- Les candidats autorisent expressément, à titre gracieux, l'organisateur à réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films représentant les candidats et leurs montures, à l'occasion de leur participation au spectacle équestre le Pied à L'Etrier, à utiliser librement ces images, à titre de promotion sur tous les supports (papiers, télévision, vidéo, cd-rom, internet, réseaux sociaux...), à citer et reproduire gracieusement les noms et prénoms des cavaliers, des chevaux pour les besoins de communication.

La participation au concours de spectacles équestres Le Pied à L'Etrier implique l'acceptation du présent règlement par le concurrent. Si vous êtes retenus, cela vous engage à être présents le jour du Spectacle Equestre. Assurez-vous donc de pouvoir être disponible à la date concernée dès lors que vous vous inscrivez.